CALENDRIER DES EPREUVES BACCALAUREAT PROFESSIONNEL

METIERS DU COMMERCE ET DE LA VENTE (31213) Option A Animation et gestion de l'espace commercial

SESSION JUIN 2023

GUADELOUPE-MARTINIQUE-GUYANE

EPREUVES	DATES	HEURE DES ANTILLES	NATURE
Français - U51	Mardi 13 juin 2023	8h00 à 11 h00	écrite
Histoire - géographie et enseignement moral et civique - U52	Mardi 13 juin 2023	14 h à 16 h 30	écrite
Epreuve pratique professionnelle - E3 -Prévention - santé - environnement - U34 -Economie-droit - U11 Arts appliqués et cultures artistiques - U6	Mercredi 14 juin 2023 Mercredi 14 juin 2023 Jeudi 15 juin 2023	8h00 à 10 h00 14 h à 16 h 8h00 à 10 h00	écrite écrite écrite
· · · ·	Jeudi 15 Julii 2025	61100 a 10 1100	ecrite
Analyse et résolution de situations professionnelles Option A Animation et gestion de l'espace commercial - E2/U2	Vendredi 16 juin 2023	7 h 30 à 10 h 30	écrite
Langue vivante A*- U41	Jeudi 22 juin 2023	8h00-9h00 10 minutes	écrite orale
Langue vivante B* - U42	Vendredi 23 juin 2023	8h00-9h00 10 minutes	écrite orale
Epreuve scientifique et technique - E1 -Mathématiques - U12	Du lundi 22 mai au vendredi 2 juin 2023	Durée : 1 h	écrite
Chef d'œuvre	A l'initiative des académies	Durée globale 15 minutes. (5 min. de présentation 10 min. de questions)	orale
E3 Pratiques professionnelles			
Vente - conseil - U31		Durée : 30 minutes	orale
Suivi des ventes - U32	A l'initiative des académies (suivant les dates et les	Durée : 30 minutes	orale
Fidélisation de la clièntele et développement de la relation client U33	horaires définis par l'académie responsable du pilotage des sujets)	Durée : 40 minutes	orale
Epreuve facultative de langue vivante** - UF1		Durée : 20 minutes ***	orale
Epreuve d'éducation physique et sportive -U7			pratique

^{*} La durée totale de l'épreuve est de 1h10 minutes. 1ère partie évaluation écrite (1h) 2nde partie évaluation orale (10 minutes) Dans la mesure du possible l'épreuve écrite et orale devront se dérouler le même jour.

Aucun candidat n'est autorisé à sortir de la salle d'examen pendant la première heure du déroulement des épreuves.

^{**} La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre des épreuves obligatoires.

^{***} La durée totale de l'épreuve est de 20 minutes dont 5 minutes de préparation.